

« L'Acte II de l'exception culturelle » officiellement lancé

Annoncé par le président de la République, « L'Acte II de l'exception culturelle » a été officiellement lancé par Aurélie Filippetti lors du conseil des ministres du 18 juillet. Le gouvernement a confié à Pierre Lescure la conduite d'une mission de concertation sur les contenus numériques et la politique culturelle à l'ère du numérique. Alors qu'un premier diagnostic de l'existant a eu lieu pendant l'été, les prochaines échéances prévoient une série d'auditions et de débats contradictoires, avant la synthèse des travaux et les propositions, attendues avant mars 2013. Un site internet dédié permet au public et à l'ensemble des parties prenantes de suivre les travaux de la mission et d'y contribuer (www.culture-acte2.fr).